

**Programme de mobilité dans la formation professionnelle**  
**« VET on the Road »**  
*Proposition de collaboration*

**A. Public-cible**

Associations professionnelles (nationales ou régionales) : Associations faitières, associations de branches ou associations de la formation professionnelle.

Entreprises : Grandes entreprises ou groupements d'entreprises.

**B. Objectif en bref**

**Créer au sein de l'association professionnelle ou de l'entreprise une structure permettant de proposer un programme de mobilité aux personnes en formation.**

**C. Cadre général**

L'internationalisation s'est développée ces dernières années dans beaucoup de secteurs professionnels et la personne en formation qui sera à l'aise sur ce terrain augmentera son employabilité et apportera une plus-value significative pour tous les acteurs lorsqu'elle intégrera le marché du travail.

Grâce à la mobilité, les personnes en formation renforcent leurs compétences. Elles acquièrent de l'expérience professionnelle et une connaissance spécifique à leur domaine dans un contexte culturel différent au niveau international et peuvent utiliser/améliorer leurs compétences linguistiques.

Les entreprises formatrices et les écoles professionnelles quant à elles peuvent se positionner en tant qu'organisations innovantes et attrayantes lorsqu'elles participent à des programmes de mobilité.

De son côté, une association professionnelle qui s'engage dans la mobilité fait la démonstration que la formation professionnelle est résolument orientée vers l'avenir et renforce ainsi son attractivité.

**D. Concept de mobilité**

Selon les réalités différentes propres aux métiers, une fine analyse sera effectuée pour atteindre à travers un programme de mobilité des objectifs ambitieux, tournés vers les besoins d'aujourd'hui et de demain. Pour atteindre ces objectifs, le canevas suivant est proposé :

### Rôle de l'association professionnelle ou de l'entreprise

L'association professionnelle ou l'entreprise conceptualise les modalités du programme de mobilité et désigne durant le processus un « **bureau de la mobilité** » (interne ou externe) en charge de la coordination entre les partenaires et des travaux ayant trait au contenu ou à l'organisation (plan de formation, rapports, sélection des candidat.e.s, etc.). Afin d'assurer le développement du programme, l'association professionnelle ou l'entreprise en fait une large promotion auprès de ses membres ou de ses apprenti.e.s en les informant sur les compétences visées par le programme et la plus-value attendue.

En fonction des caractéristiques du métier, le programme de mobilité favorisera la création à l'étranger (ou en Suisse) d'un ou plusieurs « pôles géographiques » afin de pouvoir garantir – sur place – un système efficace d'encadrement des participants mais afin aussi de développer d'étroits partenariats avec des entreprises dans lesquelles les personnes en formation pourront accomplir un stage. Les partenaires intermédiaires à l'étranger seront des institutions qui se chargent, pour le porteur du projet, des travaux d'organisation comme le placement et le suivi en entreprise, l'organisation d'un hébergement ou de cours de langue. Ces partenaires peuvent être en premier lieu les entreprises de stage, mais aussi selon les cas des écoles professionnelles, des écoles de langues ou des prestataires de services.

### Formes de stage

Les stages peuvent essentiellement prendre deux formes :

<b>14 – 30 jours (stage court)</b>	<b>4 – 12 semaines (stage prolongé)</b>
Pendant la formation initiale	Pendant la formation initiale
<i>Par semaine</i> : 4 jours en stage et 1 jour en école de langue	<i>Par semaine</i> : 4 jours en stage et 1 jour en école de langue
Partiellement ou entièrement pendant les vacances scolaires pour la formation professionnelle duale et la formation à plein temps	Pendant une formation à plein temps (parfois obligatoire) ou pendant une formation professionnelle duale en cas d'accord entre les partenaires
Première expérience personnelle et professionnelle à l'étranger	S'immerger dans un autre quotidien et un autre univers professionnel
Suscite l'intérêt pour d'autres activités d'échange et la motivation d'apprendre les langues	Renforce les aptitudes personnelles et linguistiques

### Financement

En fonction des particularités du métier et de la structure de l'association professionnelle (existence d'un fonds, participation des collectivités publiques, ...) ou de l'entreprise, un plan de financement est établi.

De manière générale, Movetia – l'agence nationale en charge de la promotion des échanges et de la mobilité – subventionne une partie des coûts des projets de mobilité et sera contactée dès le début de toute démarche. De plus, les associations professionnelles voulant devenir actives dans les échanges et la mobilité au niveau international ont la possibilité de bénéficier d'un soutien financier supplémentaire dans divers domaines (par exemple dans la communication, l'organisation d'événement, le réseautage, etc.). Cette offre se présente sous forme de différents forfaits et est également ouverte aux projets de mobilités qui ne sont pas subventionnés par un des programmes de Movetia.

Considérant ce canevas et surtout les objectifs de l'association professionnelle ou de l'entreprise, il peut être établi un plan d'actions permettant d'ancrer le programme de mobilité sur une période initiale de 5 ans.

## E. Les phases du projet

L'initialisation du projet fait suite à une première rencontre et peut donner lieu à une offre de service. Dans cette offre de service, nous vous proposons trois phases de collaborations successives :

### **Phase I : Etablir un plan d'actions** (conception)

Ce plan d'actions contiendra tous les éléments qui permettront à l'association professionnelle ou à l'entreprise de prendre la décision d'implémenter un programme de mobilité pour ses apprenti.e.s. Ce plan d'actions contiendra notamment une description du projet, son organisation, ses coûts et son financement ainsi qu'une planification de la mise en œuvre.

À ce stade, en fonction du ou des « pôles géographiques » désignés et pour que le plan d'actions soit réaliste ; des contacts exploratoires seront organisés avec des potentiels partenaires sur place (entreprises de stage, écoles professionnelles, ...). Concernant la recherche d'écoles de langues et d'hébergements, un prestataire de services pourra être proposé.

### **Phase II : Implémenter un « bureau de la mobilité » au sein de l'association ou de l'entreprise** (mise en œuvre)

L'implémentation d'un « bureau de la mobilité » et le déploiement de ses actions passent par l'engagement de ressources dédiées ainsi qu'un concept de promotion permettant d'atteindre non seulement les apprenti.e.s, mais aussi les entreprises formatrices.

Il s'agit aussi à ce stade de prévoir une formalisation des partenariats et une charte qui lie les participant.e.s au programme.

### **Phase III : Exploiter le « bureau de la mobilité »** (exploitation)

Un cahier des charges des ressources dédiées au « bureau de la mobilité » est établi de sorte qu'elles puissent faire vivre le programme selon le plan d'actions décidé par l'association professionnelle ou l'entreprise. Une structure de suivi est mise en place pour que le programme soit soumis à une évaluation régulière lui permettant sur le long terme de continuer à répondre aux objectifs fixés.

L'association professionnelle ou l'entreprise peut reprendre en main le pilotage du projet après chaque phase.

## F. Délais de réalisation

L'initialisation du projet donnant lieu à une offre de service est réalisée dans un délai d'une semaine après une première rencontre. La **Phase I : Etablir un plan d'actions** (conception) est réalisée dans un délai de deux mois après signature de l'offre de service alors que la **Phase II** et la **Phase III** dépendront du contenu arrêté dans le plan d'actions.

Cernier, le 20 novembre 2020